

**Nombre de membres
en exercice:** 7

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 31 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Sylvie NAJOTTE, Philippe MARTIN, Charlene ROYAL, Stephane SPAK, Didier GUILLAND, Yolande MAUCOTEL

Représentés:

Excuses: Valérie MULLER

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe MARTIN

Objet: vote du budget 2020 commune - 2020 046

Le Maire propose le BUDGET PRIMITIF 2020 pour la commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs,

Après avoir débattu et pris connaissance des écritures comptables et budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la **Commune de Montigny Les Vaucouleurs** pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en **dépenses fonctionnement** pour:

En recettes à la somme de : 124282.84 €

En dépenses à la somme de : 124282.84 €

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en **dépenses d'investissement** pour:

En recettes à la somme de : 26451.30 €

En dépenses à la somme de : 26451.30 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		124282.84
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	24352.23
012	Charges de personnel	8500
014	Atténuations de produits	4588
65	Charges gestion courante	42257.75
67	charges exceptionnelles	21400

022	charges imprévues	500
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22684.86
Total dépenses de fonctionnement		124282.84 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15000
73	Impôts et taxes	14500
74	Dotations et participations	17588.59
75	Autres produits de gestion courante	5000
77	Produits exceptionnels	21400
002	Résultat de fonctionnement reporté	49509.39
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		124282.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
2116	cimetière	4852
2151	Réseaux de voirie	14962.44
165	dépôts et cautionnements reçus	500
020	dépenses imprévues	500
Opérations d'ordre		
040		
192	plus ou moins value sur cession immobilière	1284.86
041		
2116	cimetière	4852
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26451.30 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution	3266.44
165	Dépôts et cautionnement reçus	500
272	titres immobilisés	226844.86
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		26451.30 €

Le Budget primitif de la commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS est ADOPTE à l'unanimité.

Article 3

Vote du budget EAU commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7200
014	Atténuations de produits	2000
065	charges à caractère général	0
66	Charges financières redevance agence eau	8647.28
023	Virement à la section d'investissement	12788.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41835.75 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	16300
74	Subventions d'exploitation	21454.75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 081.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		41835.75

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9313.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4081.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13394.29
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26863.08 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2874.61
021	Virement de la section de fonctionnement	12788.47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26863.08 €

Budget primitif de MONTIGNY LES VAUCOULEURS EAU est adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 31 juillet 2020

Objet: SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS - 2020 047

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer 200 € et de répartir les subventions communales aux associations suivantes :

- 50 € à l' ADMR de VAUCOULEURS (aides à domicile)
- 50 € au SOUVENIR FRANCAIS (entretien des monuments aux MORTS)
- 50 € ILCG (portage de repas)
- 50 € au Comité des fêtes communal

Objet: Délégués communautaires dans les syndicats - 2020_048

Le Conseil municipal après en avoir délibéré nomme:

- comme délégué au Syndicat AGEDI (logiciels informatiques de la commune) Mme Sylvie NAJOTTE,
MAIRE

- comme délégué à la FUCLEM, Monsieur Philippe MARTIN , Premier addjoint

Le Maire propose qu'un représentant de la commune siège à la commission ORDURES MENAGERES
DECHETS de la communauté de communes de notre territoire : VOID COMMERCY
VAUCOULEURS, afin de communiquer particulièrement et faire le relais entre la CODECOM et les
habitants ; aucun conseiller n'est candidat.

LE LIEN, petit journal communal reprendra les informations dans ses pages.

Objet: délibération delegation signature urbanisme - 2020_049

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE INSTRUCTION DES ADS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS**

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment l'article R 2122-8 ;

Vu l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 et notamment son article 16 ;

Considérant que dans un souci de respect des délais réglementaires d'instruction des dossiers d'urbanisme, il convient de déléguer la signature de certains documents aux agents chargés des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol ;

ARRETE

Article 1er- Par application de l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme, **Madame Sylvie NAJOTTE**, Maire de la commune de **MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS** donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux agents désignés ci-après, chargée des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol :

- Pour les consultations des services extérieurs ;
- Pour les notifications de modification de délais ou les demandes de pièces destinées à compléter les dossiers :
 - Madame Vanessa DUSSAULX-MASSON
 - Madame Bérengère BRIFFOTEUX
 - Madame Selda GOMES-PIMENTEL
 - Madame Nolwenn BODELLE
 - Monsieur Geoffroy PAGNON
 - Monsieur Jonathan DOUTRE

Article 2- Les décisions seront signées par Madame le Maire, ainsi que tout courrier d'instruction relatif à des dossiers demandant une attention toute particulière, dit « sensibles ».

Article 3- Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Meuse ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République.

Article 4- Le présent arrêté est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Montigny-les-Vaucouleurs, le
Le Maire,
Sylvie NAJOTTE